

AFFAIRE N°2 - Emprunt de 3 500 000 F à contracter auprès de la CRCAMR pour l'aménagement de divers chemins.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion vient de me faire savoir que son organisme a retenu au profit de la Municipalité un prêt d'un montant de 3 500 000 F au titre du Programme de Voirie Rurale 1976 Catégorie B.

C'est ainsi que les chemins ci-après pourront être aménagés et modernisés:

- Chemin Naze à Moufia (du CD.60 jusqu'au réservoir SIDR) ;
- Passerelle Bas de la Rivière ;
- Chemin Bedot à Bois de Nêfles sur 600 mètres à partir de la Bretelle Moufia/Bois de Nêfles ;
- Chemin Malrieux à la Bretagne ;
  - Chemin de l'Evêché à Saint-François ;
  - Chemin du Stade à la Montagne ;
  - Chemin des Brises à la Montagne ;
  - Chemin de l'Ilet à Quinquina.

LE MAIRE - Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- de me donner votre accord de principe sur le programme qui vous est présenté ;
- de m'autoriser à contracter un emprunt de 3 500 000 F auprès de la CRCAMR pour financer ces travaux.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

La liste des divers chemins que nous vous proposons a été établie en liaison avec les divers responsables de plusieurs secteurs. Cette liste n'est pas définitive.

Mme ROCHE - En quoi consistera l'aménagement du Chemin des Brises à la Montagne ?

LE MAIRE - Nous avons prévu un élargissement. L'étude de l'aménagement de ces chemins a été confiée à différents organismes :

- Le Chemin NAZE à Moufia sera confié à la SIDR ;
- La passerelle Bas de la Rivière à la DDE ;
- Le chemin Bedot à Bois de Nêfles à la SECMO ;
- Le chemin Malrieux à la Bretagne à la DDA ;
- le chemin de l'Evêché à Saint-François à la DDA ;
- Le chemin du Stade à la Montagne au Bureau INCOM ;
- Le chemin des Brises à la Montagne à la SIDR ;
- Le Chemin de l'Ilet Quinquina à la SECMO.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

+  
+ +

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé du Maire  
Et après échange de vues :

- 1°) - Prend en considération et donne son accord sur le programme présenté, après accord de la Direction Départementale de l'Agriculture ;
- 2°) - Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des travaux	3 500 000 F
.....	
.....	

Soit au total 3 500 000 F

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion, aux conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS destiné à financer les travaux d'aménagement de divers chemins et dont le remboursement s'effectuera en 12 années à partir de 1977.

Prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Vu  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Finances  
et des Collectivités Locales  
Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme  
Saint-Denis, le 1er déc. 76  
Le Chef de Bureau délégué  
J. LACOSTÉ